

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 avril 2026
Délibération n°5-5A

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Excusés : Mr WEIHSS Pascal, Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana et MATEOS Yannick

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à BOTTAREL Sébastien
Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana donne procuration à GUILMARD Ludovic

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune arrêté pour l'année 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 031 810.02	1 031 810.02
Section d'investissement	290 496.17	290 496.17
TOTAL	1 322 306.19	1 322 306.19

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2026 de la Commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 031 810.02	1 031 810.02
Section d'investissement	290 496.17	290 496.17
TOTAL	1 322 306.19	1 322 306.19

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12+2 procurations
VOTES : Contre 0 Pour 14
Date de convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

